

Berne, le 25 août 2021

<u>Destinataires</u>:

Gouvernements cantonaux Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

Droit d'exécution (modification de l'OCStup et de l'OTStup-DFI) concernant la modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis) : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Chef du gouvernement, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le 25 août 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur de consulter les cantons, le Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 24 novembre 2021.

Afin de faciliter et d'étendre l'utilisation des médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation, la loi sur les stupéfiants a prévu de lever l'interdiction de commercialiser, à des fins médicales, des stupéfiants ayant des effets de type cannabique. Le projet mis en consultation contient le droit d'exécution à ce sujet.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique en renvoyant le formulaire Word mis à votre disposition aux adresses suivantes, dans la limite du délai imparti (en mentionnant dans le formulaire une personne à joindre le cas échéant):

<u>cannabisarzneimittel@bag.admin.ch</u> gever@bag.admin.ch

M. Adrian Gschwend (tél. : 058 463 87 86) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Chef du gouvernement, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, l'expression de notre haute considération.

Alain Berset Conseiller fédéral